



## FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Procès-verbal N°14 du 30/04/2024

Membres ayant participé à la visioconférence du 23 avril 2024 de 19h00 à 20h30: Aurélie BACELON, Agnès MASSON-SIBUT, Frédéric GUERN, François-Xavier CHAFFOIS, Ludovic MEILLIER (Président CFA), Stephen LESFARGUES (DTN), Boris ROTHERMUNDT (DTN Adjoint), Vincent CASSIER (réfèrent siège fédéral).

Membres excusés : Jean-Marie MEURANT (Président), Eric DEDIEU, Hervé LAPEYRE, Soazik KLEIN (Présidente CFSS).

### FEUILLES DE MATCH

La CFS souhaite apporter quelques points de précision concernant le remplissage des feuilles de matchs. Pour une meilleure lisibilité, il est exigé d'inscrire les annotations **M** pour les joueurs mutés, **EXT** pour les extensions, ainsi que **18U** et **JFL** dans la colonne numéro de licence.

De plus, il est impérativement demandé de ne plus utiliser l'annotation **E/ETR** pour désigner les joueurs étrangers.

### LISTE DES 30 DÉFINITIVE

#### CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 FÉMININE SOFTBALL

La CFS atteste la bonne réception de la demande de modification de sa liste provisoire faite par le club de Grenoble. Suite à ces modifications, cette liste est désormais définitive.

### CHAMPIONNATS DE FRANCE 2024

#### CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 BASEBALL

4ème Journée – 27 & 28 avril 2024

ROUEN HUSKIES vs MONTPELLIER BARRACUDAS – D1041 : [8-4, rencontre homologuée](#)

**Montpellier** : *Expulsion d'un membre d'une équipe. (RG art.216 / RD anx. 1 art. 4) - Riley SPRING - Sanction : 150€*

SENART TEMPLIERS vs MONTIGNY-LE-BRETONNEUX COUGARS – D1042 : [4-3, rencontre homologuée](#)

**Sénart** : *Non communication des résultats dans les deux heures suivant la fin de la rencontre. (RG art. 218.1) - Sanction : 50€*

SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS vs METZ COMETZ – D1043 : [2-13, rencontre homologuée](#)

**Metz** : *Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RC BB SB anx. 1) - Sanction : 50€*

STADE TOULOUSAIN TIGERS vs LA ROCHELLE BOUCANIERS - D1044 : [2-1, RAS, rencontre homologuée](#)

ROUEN HUSKIES vs MONTPELLIER BARRACUDAS – D1045 : [0-1, RAS, rencontre homologuée](#)

SENART TEMPLIERS vs MONTIGNY-LE-BRETONNEUX COUGARS – D1046 : [14-11, RAS, rencontre homologuée](#)

SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS vs METZ COMETZ – D1047 : [2-3, rencontre homologuée](#)

**Metz** : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RC BB SB anx. 1) - **Sanction** : 50€ ; **Expulsion d'un membre d'une équipe**. (RG art.216 / RD anx. 1 art. 4) - **Thibaud TAKEZAWA** - **Sanction** : 150€

STADE TOULOUSAIN TIGERS vs LA ROCHELLE BOUCANIERS - D1044 : [15-5, RAS, rencontre homologuée](#)

### **CHAMPIONNAT DE DIVISION 2 BASEBALL - POULE A**

Report 1ère Journée – 28 avril 2024

LA GUERCHE HAWKS vs VALENCIENNES VIPÈRES – D2A014 : [RAIN OUT – rencontre reportée au 12 Mai 2024](#)

Report 9ème Journée – 28 avril 2024

THIAIS TIGERS vs SÉNART 2 TEMPLIERS – D2A045 : [4-6, RAS, rencontre homologuée](#)

THIAIS TIGERS vs SÉNART 2 TEMPLIERS – D2A046 : [0-14, rencontre homologuée](#)

**Thiais** : **Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match**. (RG art. 214.6) - **Sanction** : 10€

### **ADDENDUM - MISE À JOUR SUITE À RÉCEPTION DU RAPPORT D'EXPULSION**

2ème Journée – 07 avril 2024

PARIS UC vs ROUEN 2 HUSKIES – D2A025 : [6-5, rencontre homologuée](#)

**Rouen** : **Réception du rapport d'Expulsion d'un membre d'une équipe**. (RG art.216 / RD anx. 1 art. 4) - **Mickael CERDA** - **Sanction** : 150€

### **CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 FÉMININE DE SOFTBALL**

5ème Journée – 28 avril 2024

NICE CAVIGAL vs EVRY-COURCOURONNES PHARAONNES - D1F051 : [1-11, RAS, rencontre homologuée](#)

NICE CAVIGAL vs EVRY-COURCOURONNES PHARAONNES - D1F052 : [8-11, RAS, rencontre homologuée](#)

GRENOBLE GRIZZLYS vs CLAPIERS-JACOU RABBITS - D1F053 : [9-14, RAS, rencontre homologuée](#)

GRENOBLE GRIZZLYS vs CLAPIERS-JACOU RABBITS - D1F054 : [4-10, RAS, rencontre homologuée](#)

PESSAC PANTHÈRES vs SAINT RAPHAËL COMANCHES- D1F055 : [0-9, RAS, rencontre homologuée](#)

PESSAC PANTHÈRES vs SAINT RAPHAËL COMANCHES- D1F056 : [6-5, RAS, rencontre homologuée](#)

### **CHAMPIONNAT DE DIVISION 2 MASCULINE DE SOFTBALL**

3ème Journée – 28 avril 2024

PARIS UC vs ENTENTE LUNEVRAY - D2M031 : [5-16, rencontre homologuée](#)

**PUC** : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RC BB SB anx. 1) - **Sanction** : 50€

**Lunérvy** : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RC BB SB anx. 1) - Sanction : 50€

ENTENTE LUNEVRY vs PARIS UC - D2M032 : [11-1, rencontre homologuée](#)

**Lunérvy** : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RC BB SB anx. 1) - Sanction : 50€

**PUC** : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RC BB SB anx. 1) - Sanction : 50€

ENTENTE DEVILS vs ROUEN HUSKIES - D2M033 : [RAIN OUT – rencontre reportée au 05 Mai 2024 - à Grenoble à 11h](#)

ROUEN HUSKIES vs ENTENTE DEVILS - D2M034 : [RAIN OUT – rencontre reportée au 05 Mai 2024 - à Grenoble à 13h30](#)

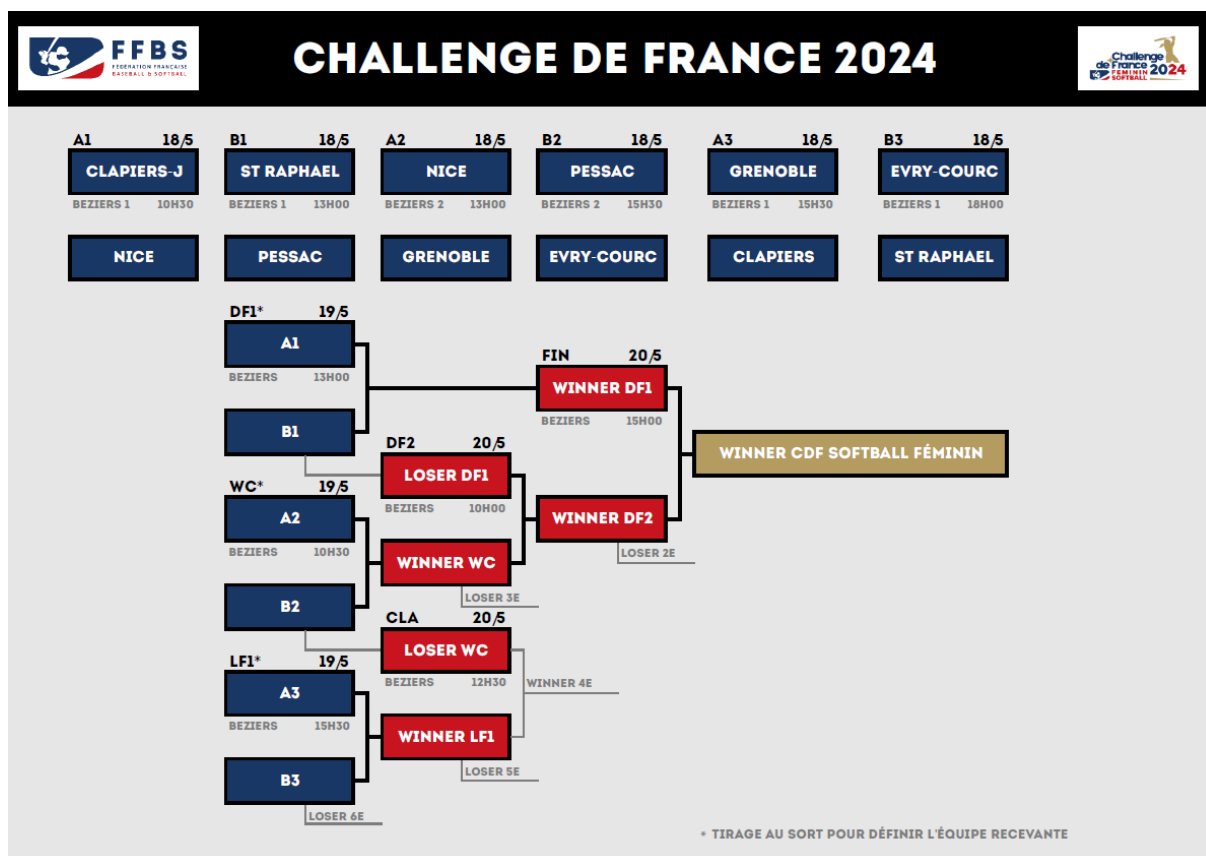
**DEMANDE A LA CFS**

La demande reçue par la CFS concernant un possible report des rencontres entre le PUC et Valenciennes est rejetée, le motif de demande de report n'étant pas valable.

**CHALLENGE DE FRANCE FÉMININ DE SOFTBALL**

La réunion technique du Challenge de France Féminin de Softball aura lieu le mardi 14 mai 2024 à 20h00.

Veuillez trouver ci-dessous le nouveau planning de la compétition :



**CHALLENGE DE FRANCE DE BASEBALL**

La réunion technique du Challenge de France de Baseball aura lieu le lundi 06 mai 2024 à 19h00.

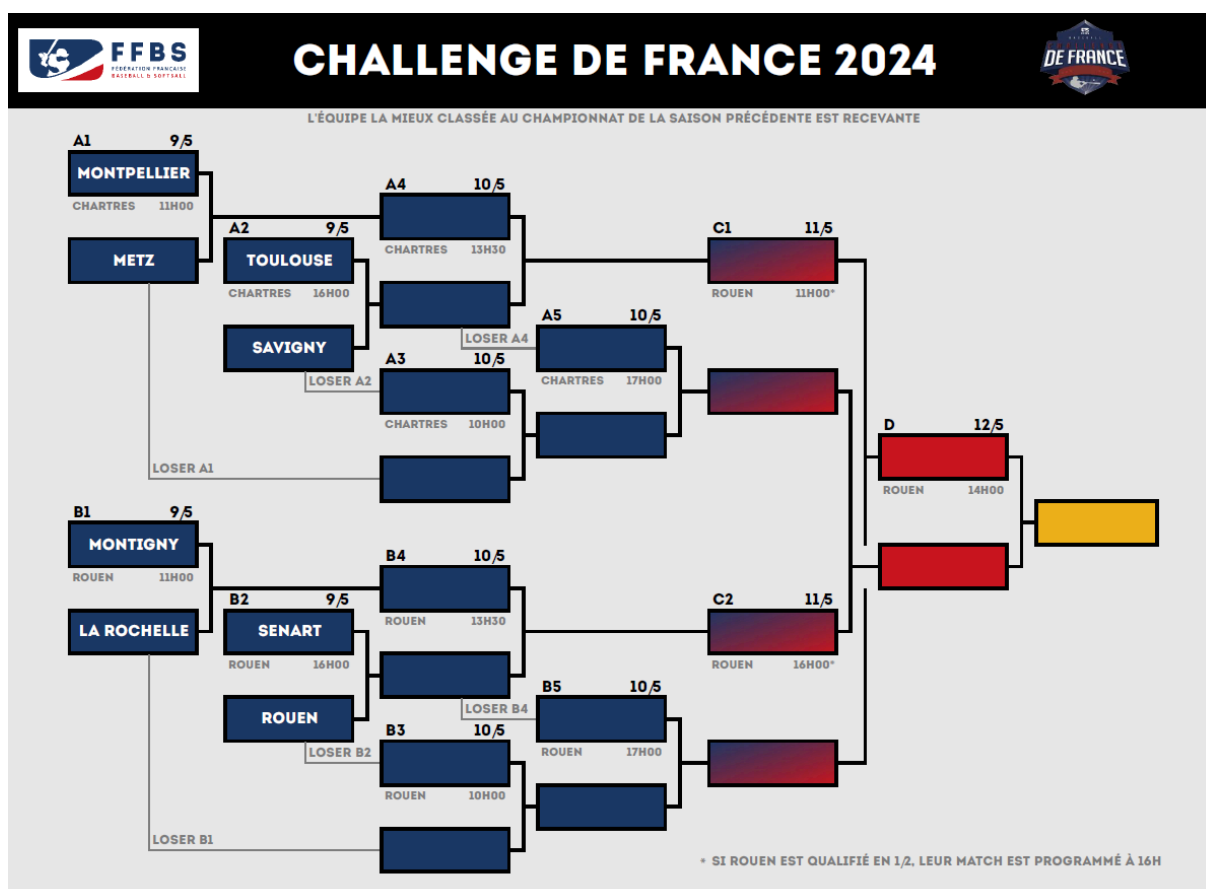
Le roster provisoire de chaque équipe participant au Challenge de France est constitué par **la liste définitive, ou à défaut par la liste provisoire, des trente joueurs communiquée à la CFS pour le championnat de Division 1**, conformément aux dispositions de l'Article 159.4 des règlements généraux.

Les rosters provisoires peuvent être trouvés sur la page suivante : <https://ffbs.wbcs.org/fr/events/2024-championnat-de-france-division-1-baseball/teams>

Pour rappel, chaque équipe doit présenter, lors de la réunion technique le roster définitif de son équipe pour la compétition, de **12 joueurs minimum et 22 joueurs maximum figurant sur le roster provisoire**.

La CFS attend les dernières photos des équipes de D1 pour les intégrer à myWBSC.

Veillez trouver ci-dessous le planning de la compétition :



**OPEN DE FRANCE DE SOFTBALL BALLE LENTE**

Les inscriptions pour l'Open De France De Softball Balle Lente, prévu les 06 et 07 juillet à Nantes, sont ouvertes.

Les équipes souhaitant participer doivent renvoyer leur fiche d'inscription avant la date limite du 12 mai 2024.

Pour l'instant, deux équipes sont inscrites.

**RAPPEL IMPORTANTS****Temps entre chaque rencontre**

En cas de rencontres successives opposant les mêmes équipes, la CFS préconise que l'intervalle entre la fin de la première rencontre et la suivante soit de quarante-cinq minutes, en baseball et en softball.

**Comptage des lancers pour les lanceurs 18U en baseball**

Les 18U sont soumis à un quota de lancers en baseball. Le comptage des lancers est à la charge de l'équipe du lanceur concerné. Ce n'est pas au scoreur de compter les lancers en championnat D1 ou D2 de baseball, ni même de s'assurer que cette tâche est prise en compte par l'équipe.

Le comptage des lancers n'est pas non plus assuré par l'outil myWBSC ; le comptage fourni par celui-ci ne peut être considéré comme officiel.

**MyWBSC**

Cette saison, et pour la 1ère fois, la D1 Baseball est gérée par myWBSC. Les rencontres sont donc visibles en direct sur le site « stats ffbs » lorsqu'un opérateur tablette est présent à côté du scoreur papier.

A la fin du match, le match devient « UNOFFICIAL ». Ceci est visible lorsqu'on clique sur le match.

---

**21/04/2024, 11:00**

Terrain Annie Couton

**UNOFFICIAL**

Il restera dans ce statut tant qu'il n'aura pas été vérifié par le directeur du championnat.

Après vérification, celui-ci passe le statut à « OFFICIAL ».

**14/04/2024, 11:00**

Sénart Baseball Field

**OFFICIEL**

Certes, les opérateurs ont comme consigne de vérifier les lanceurs et les statistiques avec le scorage papier, mais il n'y a que 45 minutes entre les matchs et il n'est pas toujours possible de tout vérifier après le match.

De ce fait, le directeur du championnat vérifie la saisie et peut être amené à modifier les lanceurs gagnant / perdant, changer un hit en choix défensif...

Merci donc pour votre indulgence.

**Transferts internationaux**

Article 86 des Règlements Généraux :

“Tout club affilié à la Fédération qui souhaite obtenir le transfert international d’un licencié évoluant dans un club affilié à une fédération étrangère membre de la WBSC doit en faire la déclaration au secrétariat général de la Fédération par courrier électronique au préalable à la prise de licence dudit licencié.”

### **Liste des 30**

Article 159.4 des Règlements Généraux :

“Chaque saison, pour chaque championnat national de baseball ou softball, incluant les championnats nationaux interrégionaux, chaque équipe devra fournir à la CFS, au plus tard dix jours avant la première journée du championnat concerné, une liste provisoire de trente joueurs maximum, titulaires d’une licence compétition ou d’une extension de licence en cours de validité auprès de leur club.

Au plus tard à la date de remise communiquée par la CFS lors de la diffusion du calendrier définitif du championnat concerné conformément à l’Article 120.5 des présents règlements généraux, chaque équipe pourra fournir à la CFS une liste définitive de trente joueurs maximum, titulaires d’une licence compétition ou d’une extension de licence en cours de validité auprès de leur club et ayant été validée au plus tard à ladite date de remise.

Les joueurs figurant sur la liste définitive devront avoir été déclarés dans la liste provisoire préalablement transmise. Par exception, jusqu’à cinq joueurs non-inscrits sur la liste provisoire pourront figurer sur la liste définitive.”

Les listes provisoires des 30 noms étaient donc attendues au plus tard :

**Le 29 Février 2024 pour la Division 1 de Softball Masculin**

**Le 07 Mars 2024 pour la Division 1 de Softball Féminin**

**Le 14 Mars 2024 pour la Division 2 de Softball Féminin**

**Le 21 Mars 2024 pour la Division 2 de Softball Masculin et la Division 2 de Baseball**

**Le 27 Mars 2024 pour la Division 1 de Baseball**

Les listes définitives des 30 noms sont donc attendues au plus tard :

**Le 17 Avril 2024 pour la Division 1 de Softball Masculin et la Division 2 de Softball Féminin**

**Le 24 Avril 2024 pour la Division 2 de Softball Masculin**

**Le 29 Mai 2024 pour la Division 1 de Softball Féminin**

**Le 29 Mai 2024 pour la Division 2 de Baseball**

**Le 19 Juin pour la Division 1 de Baseball**

Les listes des trente doivent être établies en utilisant les rosters des équipes engagées dans le module de compétition d'E-licence. La CFS est prête à apporter son assistance aux clubs en cas de besoin, via le gestionnaire de vie sportive de la fédération.

## **RAPPEL SUR LES CONDITIONS D'APPARTENANCE À UN CHAMPIONNAT**

Nombre de matchs joués pour appartenir à :

- **La Division 1 Féminine Softball = 7 matchs.**
- **La Division 1 Masculine Softball = 8 matchs.**

- La Division 2 Féminine Softball = 3 matchs.
- La Division 2 Masculine Softball = 3 matchs.
- La Division 1 Baseball = 9 matchs.
- La Division 2 Baseball : Groupe A = 9 matchs / Groupe B = 7 matchs

## **RAPPELS SUR LES FEUILLES DE MATCHS ET ROSTERS**

### **Roster Imprimé**

Il est important de fournir un roster imprimé datant de **moins de 3 jours** lors de chaque match.

L'attestation collective de licence servant à garantir qu'une personne est valablement licenciée pour la saison et que sa licence est active lors de la rencontre (non suspendue par exemple), la CFS demande à ce que l'ensemble des personnes souhaitant être présentes dans un dug out ou sur l'aire de jeu soit présente sur cette attestation collective de licence ("Roster Joueurs" ou "Roster Staff").

### **Téléversement des Documents de Matchs**

Les documents de matchs doivent être téléversés sur [upload.ffbs.fr](http://upload.ffbs.fr) **avant lundi 12h**. Assurez-vous que tous les documents sont **en PDF et en bonne qualité**. Les feuilles de match et les rosters doivent être **en format portrait**, tandis que les feuilles de score doivent être envoyées **au format paysage**, tout comme les décomptes des lancers 18U.

### **Communication des Scores**

Les scores doivent être communiqués à la CFS **dans les 2 heures suivant la fin de la rencontre**. Pour cela, un groupe WhatsApp dédié a été mis en place pour chaque compétition. Il est aussi possible d'envoyer les résultats par mail à [cfs@ffbs.fr](mailto:cfs@ffbs.fr). Il faudra identifier les rencontres par leurs numéros et les noms des clubs impliqués, en plus des scores #rencontre Recevant X - X Visiteur (ex: D1F011 Saint-Raphaël 11 - 4 Grenoble).

Veillez noter que ce groupe sera utilisé uniquement pour la communication des résultats. En cas de débordement, le groupe sera fermé et les résultats seront à communiquer par mail.

Tout résultat envoyé dans un autre canal que les deux mentionnés ci-dessus ne sera pas pris en compte.

### **Signature du Manager Diplômé**

Il est impératif que le manager diplômé signe la feuille de match.

### **Remplissage Correct des Feuilles**

Il est important de remplir correctement toutes les feuilles de match.

## **RÈGLEMENTS FFBS**

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet Fédération et page Textes Officiels : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

*Les décisions de la commission fédérale sportive portant application ou interprétation d'un règlement peuvent donner lieu à un appel devant le bureau fédéral dans les conditions définies par l'article 60 du règlement intérieur de la Fédération.*

*L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, à l'attention du bureau fédéral, par courrier électronique dans les conditions de l'Article 3.1 dudit règlement intérieur, en reprenant la décision contestée ainsi que la référence des dispositions réglementaires dont la violation est invoquée.*

*L'appel introduit contre ces décisions devant le bureau n'est pas suspensif.*

*En formulant un appel, le demandeur s'engage à régler à la Fédération les frais d'ouverture de dossier et d'enquête qui peuvent être mis à sa charge lorsque l'appel n'est pas reconnu fondé.*

*Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2023/10/RI-AGO-05.10.2023-e.v.-01.12.2023.pdf>*

Jean-Marie Meurant  
Président C.F.S

